



CONCOURS DE LITTÉRATURE / ÉTUDIANTS

RÉVÉLATION ÉCRITURE MAGHREB



Règlement du concours sur : www.auf.org/bm
Date limite de soumission : 30 août 2015



Appel et règlement

www.auf.org/bm
Contact : maghreb@auf.org



CONCOURS DE LITTÉRATURE / ÉTUDIANTS

RÉVÉLATION ÉCRITURE MAGHREB



Le prix « Révélation Écriture Maghreb » est promu par le Bureau Maghreb de l'Agence universitaire de la Francophonie en collaboration avec la librairie Carrefour des Livres (Casablanca). Il a comme objectifs d'encourager la création, en langue française, d'œuvres littéraires, et de stimuler auprès des étudiants le goût de l'écriture. Une cérémonie de remise du prix « *Révélation Écriture Maghreb* » sera organisée par le Bureau Maghreb, entre novembre 2015 et janvier 2016.

Termes de participation

- Sont admis à ce concours les étudiants de l'Enseignement Supérieur du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).
- Ce règlement sera diffusé en format numérique, sur le site du Bureau Maghreb.

Présentation des œuvres

Toutes les œuvres présentées au concours doivent être originales, inédites (romans, nouvelles ou recueils de contes et récits) et n'ayant pas reçu d'autre(s) prix.

L'original doit être présenté en feuilles format A4 numérotées :

- Police : Times New Roman

- Taille : 12

- Interligne : 1,5

L'original ne doit pas dépasser 150 pages ni être inférieur à 80. Il doit posséder un titre et être signé d'un pseudonyme.

Délai et date d'envoi des ouvrages

Les exemplaires seront déposés en format électronique (PDF) par formulaire accessible ici : <https://formulaires.auf.org/>

La date limite de soumission des œuvres par formulaire : le 30 août 2015

Constitution et attributions du jury

- Le jury international, présidé par un membre de l'Agence universitaire de la Francophonie sera composé d'un nombre impair de membres. Il sera constitué par un écrivain de chacun des trois pays du Maghreb et par une ou deux personnalités européennes. Les membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.
- La délibération du Jury sera prise à l'unanimité ou à la majorité des voix, les Mentions Honorables devant être votées à l'unanimité. L'abstention n'est pas admise. Il n'y aura pas de prix ex-aequo.
- Le jury disposera d'un délai maximum d'un mois et demi (45 jours) à compter du 1er septembre, pour choisir le vainqueur et retenir les 15 meilleurs ouvrages parmi les œuvres présélectionnées par le Bureau Maghreb. Les auteurs de ces ouvrages participeront à la remise du prix ainsi qu'à un atelier d'écriture organisé à cette occasion. Cet atelier portera sur la forme du récit court, nouvelle, autour du thème « étranges étrangers ». Les trois meilleures nouvelles figureront dans un ouvrage collectif publié en collaboration avec l'Université de Nantes (France).
- Le jury pourra décider de la non-attribution du Prix, à la majorité des voix, s'il entend que les œuvres au concours ne possèdent pas la qualité requise.
- Les décisions du jury ne peuvent pas être l'objet de recours.

Nature et diffusion du concours

L'œuvre sélectionnée sera publiée par la maison d'édition choisie par les organisateurs de ce concours.

La participation au concours implique la cession des droits d'auteur sur l'œuvre sélectionnée.